

Arrêté du 1er juin 2012 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce
NOR : JUSC1223973A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le Code de commerce, notamment son article R. 742-17 ;

Vu l'avis du bureau du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce en date du 2 février 2012,

ARRÊTE :

Article 1

Le jury de l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce prévu par l'article R. 742-17 du code de commerce est composé ainsi qu'il suit :

I. - Titulaires

Président :

Mme Colette PERRIN, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Membres :

M. Ludovic JARIEL, premier substitut à l'administration centrale du ministère de la justice ;

Maître Christian BRAVARD, greffier associé du tribunal de commerce de Lyon ;

Maître Louis-Dominique RENARD, greffier associé au tribunal de commerce de Saint-Quentin ;

II. - Suppléants

Président :

Mme Françoise CHANDELON, conseillère à la cour d'appel de Paris ;

Membres :

Mme Patricia GAUBERT, premier substitut à l'administration centrale du ministère de la justice ;

Maître Francis LÉGER, greffier associé au tribunal de commerce de Caen ;

Maître Anne PENCHINAT, greffier associé au tribunal de commerce de Nîmes.

Article 2

L'arrêté du 29 juillet 2009 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce est abrogé.

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 1er juin 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés et par délégation,
Le directeur des affaires civiles
et du sceau,

Laurent VALLÉE